

La conférence familiale permet à la famille de parler de ses difficultés et de décider avec tous ceux qui lui sont proches des actions à mettre en place pour les résoudre.

Pourquoi participer ?

Vous faites partie de la famille ou vous la connaissez bien, vous pouvez donc apporter votre aide pour chercher des solutions. Plus il y aura de personnes, plus il y aura d'idées. Dans une conférence familiale, c'est la famille avec ses proches qui recherche les solutions les plus adaptées à sa situation.

Bien préparée et bien informée, la famille peut prendre les bonnes décisions.

Le coordinateur de conférence familiale a suivi une formation spécifique. Il est indépendant et n'a jamais travaillé avec votre famille auparavant, il reste neutre et ne prend aucune décision.

Contact de votre coordinateur ou coordinatrice :



Association pour l'introduction des pratiques de justice réparatrice

14 rue Maurice Ravel, 09200 Saint-Girons – Tél. : 06 73 14 83 52 – contact@questiondejustice.fr
Plus d'informations sur : www.questiondejustice.fr

La conférence familiale

Se réunir
pour
décider
ensemble



La conférence familiale permet à la famille de se réunir avec ses proches pour prendre des décisions concernant son avenir !

Informations
pour la famille
et ses amis

Que faisons-nous le plus souvent lorsque nous avons des problèmes ? Nous nous adressons à nos amis ou à nos proches.



Comment organiser une conférence familiale ?

Souvent, c'est un travailleur social ou un membre de la famille qui en fait la demande.

C'est ensuite un coordinateur de conférence familiale qui s'occupe de la préparation et de l'organisation.

Il vous explique ce que c'est. Il vous demande quelles personnes vous souhaitez inviter et il rencontre tout le monde. Il contacte également les professionnels qui peuvent apporter des aides et des informations (travailleur social, médecin, professeur, etc.).

Le coordinateur doit faire en sorte que toute la famille et tous les invités comprennent bien la situation. Il s'assure également que ceux qui ont besoin d'un soutien pour participer à la réunion soient assistés (enfant, victime, personne à caractère violent, etc.).

Qu'est-ce qu'une conférence familiale ?

Une conférence familiale est une réunion entre les membres d'une famille et les personnes qui lui sont proches. L'objectif est de résoudre un problème concernant un membre de cette famille.

La conférence familiale peut répondre à toutes sortes de questions liées à l'enfance et à l'adolescence, à des risques de maltraitance, ou en rapport avec un divorce, une tutelle, une maladie, une réinsertion...

La conférence familiale offre à la famille la possibilité de trouver la solution la plus adaptée à sa situation.

Le coordinateur est indépendant. Son rôle est d'organiser la conférence familiale.

Que se passe-t-il dans une conférence familiale ?

La réunion se déroule en 3 phases :

1. Accueil et partage des informations.
2. Réunion privée de la famille.
3. Plan d'action.

Tout le monde doit pouvoir parler librement et respecter les opinions des autres.

Les informations échangées resteront confidentielles. Il peut arriver que certaines conditions soient imposées comme par exemple, l'impossibilité pour un enfant de retourner chez un de ses parents.



Il ne s'agit pas de chercher des coupables, mais de trouver ensemble des solutions.

1. Être bien informé

Tout le monde est présent : le coordinateur, la famille et ses proches, les professionnels concernés. Cette première partie de la réunion est importante car c'est là que toutes les informations sont partagées. Tout le monde peut poser des questions.

2. Discuter et décider quoi faire

Le coordinateur et les professionnels quittent la salle. Vous restez avec votre famille et vos proches. Vous faites un projet qui doit être accepté par tous et vous décidez ensemble de sa mise en œuvre, c'est le plan d'action : qui fait quoi, comment et quand. Cette partie privée de la réunion prend autant de temps que nécessaire. Le coordinateur reste dans une pièce à côté pour aider si besoin.

3. Mettre en œuvre les décisions qui ont été prises

Quand vous êtes tous d'accord sur le plan d'action, le coordinateur revient dans la réunion. Si aucune décision n'est estimée contraire à la loi ou non conforme aux conditions indiquées au début de la conférence, le plan d'action est accepté. Le coordinateur le rédigera et l'enverra à tous les participants, il encourage toutes les bonnes volontés à se retrouver dans quelques mois pour vérifier si tout se passe comme prévu.